



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

Compte-rendu du Comité syndical du 29 octobre 2014

Membres du Comité syndical présents : Noël ANCIAN, Thierry BADEL, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Bruno BIGOURDAN, Elisabeth CAILLO-MESNIER, Christian FROMONT, Evelyne GALERA (pouvoir de Rémi FOURMAUX), Gérard GRANGE, Daniel JULLIEN, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Christian MONTET, Mario SCARNA

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Gérard GRANGE est élu secrétaire de séance.

2. Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014/2020 - Candidature du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

LEADER est un acronyme pour « liaison entre actions de développement de l'économie rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre du développement rural qui a fait l'objet de trois programmes d'initiative communautaire (LEADER I, LEADER II et LEADER+), puis qui a été intégrée au programme de développement rural en 2007-2013 en tant qu'axe 4.

La mise en œuvre de LEADER vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner et soutenir les actions permettant de concrétiser ces stratégies. Les actions programmées dans le cadre de LEADER doivent apporter une valeur ajoutée en termes de méthodologie ou de contenu.

L'approche LEADER est fondée sur sept concepts clés :

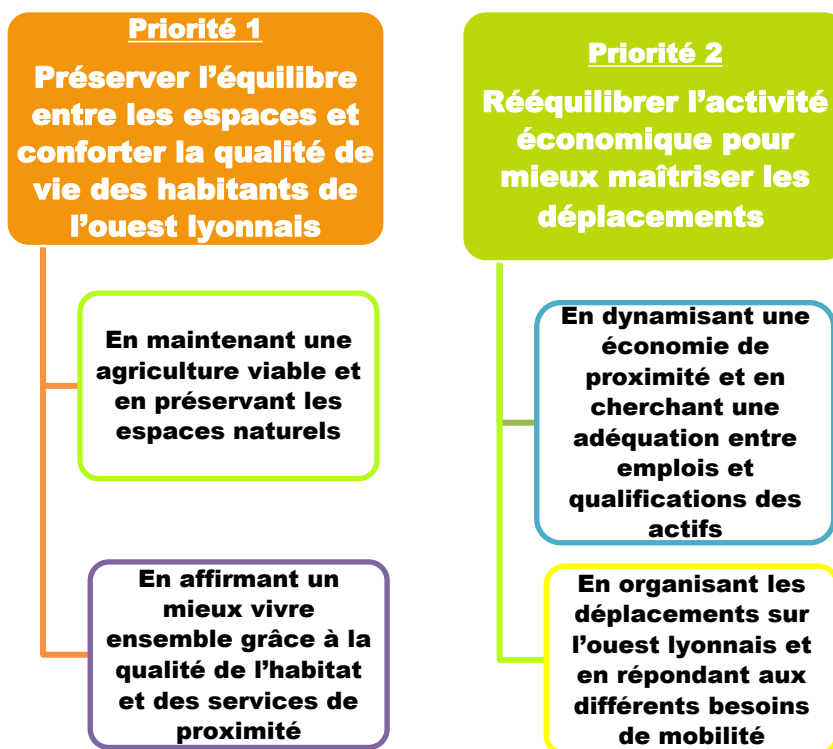
- 1) L'élaboration d'une **stratégie locale de développement** spécifique à un territoire rural ou périurbain. Chaque stratégie définit un axe de développement privilégié reflétant le caractère multisectoriel et participatif du projet.
- 2) Un **partenariat local public-privé** en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement et réuni au sein d'un groupe d'action locale (GAL), donnant aux acteurs privés une place au moins égale à celle des acteurs publics au niveau décisionnel.
- 3) Une **approche ascendante** : l'élaboration, les choix de priorités et la mise en œuvre de la stratégie sont confiées au GAL dans le cadre d'un comité de programmation. La démarche ascendante vise à renforcer le pouvoir de décision des acteurs locaux et doit favoriser l'émergence de solutions innovantes, créer une valeur ajoutée territoriale et faciliter l'appropriation des projets locaux par la population.
- 4) Une **approche intégrée et multisectorielle** qui doit permettre de créer du lien entre acteurs et activités rurales en mêlant les différents secteurs économiques sociaux et environnementaux au profit de la stratégie locale de développement.

- 5) Un **laboratoire d'idées** : LEADER doit être le catalyseur d'idées nouvelles, de créativité et d'application tant sur les contenus que sur les méthodes.
- 6) La mise en œuvre de **projets de coopération**, avec d'autres territoires français, européens ou extra-européens.
- 7) Le **travail en réseau** : l'implication dans les réseaux régionaux, nationaux et européens doit faciliter les échanges d'expériences, de savoirs faire et de bonnes pratiques.

La candidature (date de remise des candidatures : **31/10/2014**) de l'Ouest Lyonnais pourrait s'appuyer sur :

- les orientations stratégiques et les axes de travail SCOT/CDDRA/PSADER-PENAP :

Rappel des priorités de la Charte de territoire Ouest Lyonnais



- la valorisation des différents études et réflexions conduites ces dernières années (commerce, modes doux, commerce de proximité, forêts, ...) et mise en actions de projets en gestation ;
- l'articulation avec la gouvernance territoriale existante, toutefois nécessité d'un lien fort, entre acteurs publics et acteurs privés dès la phase d'élaboration (en phase opérationnelle les acteurs privés doivent être majoritaires dans le comité de programmation) ;

Seront à démontrer, dans cette candidature, l'innovation et la plus-value du financement LEADER et la coopération avec d'autres territoires régionaux, nationaux ou européens.

Deux axes de travail pourraient être retenus pour cette candidature LEADER Ouest Lyonnais :

➤ ***Changement de pratique, préservation et valorisation des ressources***

La région Rhône Alpes recèle des ressources naturelles aussi fragiles que remarquables (eau, foncier agricole et naturel, biodiversité, forêts ...). Les activités économiques (agricoles, touristiques, ...) et les diversifications énergétiques peuvent, dans certains territoires, contribuer à la préservation et à la valorisation de ces ressources alors que dans d'autres, l'intensification des pratiques, la simplification des systèmes ou l'inadaptation des moyens de production leur ont porté atteinte. Les terres agricoles, naturelles et forestières sont fortement convoitées sur certains secteurs pour l'urbanisation et les projets d'aménagement, générant une fragmentation de la trame verte et bleue.

Ainsi, à consommation équivalente de ressources, des territoires créent moins de valeur ajoutée et d'emplois, dégradent leurs milieux naturels et peuvent être entraînés dans des impasses économiques, sociétales ou environnementales. Cibler une stratégie de développement local à la croisée des enjeux de gestion durable des ressources et du devenir des filières économiques locales permettrait d'identifier les leviers d'actions pour contribuer à un développement durable du territoire créateur d'emplois et de richesses. Cette dynamique peut s'inscrire dans le cadre d'une gouvernance environnementale locale pour sensibiliser et accompagner les acteurs vers l'adoption de nouveaux comportements plus vertueux.

➤ ***Territorialisation des économies rurales***

Rhône-Alpes par son dynamisme économique industriel et commercial est une région créatrice de valeur ajoutée. Or son attractivité et sa compétitivité dépendent également du dynamisme de ses territoires ruraux et périurbains et de leur capacité à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités économiquement viables et écologiquement durables.

Le niveau de développement d'un territoire ne dépend pas que de la production de richesses sur un territoire (notion de base productive, exportation de biens et de services par son système productif compétitif). Mais son développement dépend aussi des mécanismes redistributifs à l'œuvre : sa capacité à capter des richesses (notion de base résidentielle et touristique) et à les faire circuler (notion de base présenteielle). Un enjeu essentiel est, à partir du profil économique spécifique du territoire, de rechercher le bon équilibre entre les différents moteurs du développement. Cela passe parfois par une diversification économique plus importante. Par exemple, développer une économie productive à partir de ressources du territoire sur un territoire très touristique, avec une base résidentielle forte.

L'économie de proximité du territoire se compose de secteurs d'activité créant de la richesse à usage local, avec l'artisanat, l'économie sociale et solidaire, le commerce, et aussi les très petites entreprises à ancrage local, sur un grand nombre de secteurs d'activité, dont l'agriculture et la forêt.

Par son caractère non délocalisable, l'économie de proximité peut contribuer à atténuer les chocs de la conjoncture économique, développer l'emploi accessible au plus grand nombre. Développer

ces économies ancrées dans les territoires rhônalpins et la performance économique des entreprises doit permettre d'exploiter leurs ressources et leur potentiel d'innovation pour que leurs retombées profitent aux territoires et à leurs habitants.

Pour cela, la stratégie retenue identifiera et priorisera les besoins locaux à partir desquels développer des activités économiques. Elle proposera dans ses leviers d'action ceux permettant de capter de la richesse, de la redistribuer, et la transformer en emplois de proximité (par exemple pour lutter contre l'évasion commerciale). Elle visera une meilleure coordination entre les approches filières et sectorielles (artisanat, ESS, commerce, agriculture, forêt, services à la personne, tourisme).

Cette candidature devra se composer de 5 grandes parties :

- Territoire, diagnostic et stratégie ;
- Gouvernance et la mise en œuvre du partenariat public-privé ;
- Plan d'actions en 5 à 10 fiches actions dont 1 fiche dédiée à la coopération et 1 fiche dédiée à l'animation et au fonctionnement du Groupe d'action locale (GAL) ;
- Maquette financière ;
- Pilotage et évaluation.

Le Comité Syndical désigne, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la candidature du territoire de l'Ouest Lyonnais suite à l'appel à manifestation d'intérêt LEADER 2014/2020.